

Maisons Alfort, le 18 novembre 2013

MOUVEMENT NATIONAL CONTRE L'ECOTAXE DU 2 DECEMBRE 2013



Nous proposons le remplacement de l'Écotaxe par un dispositif destiné à financer nos infrastructures de transport, favoriser le report modal, et réduire les distorsions de concurrence entre les étrangers qui empruntent nos réseaux sans payer d'impôts en France, sans prendre de carburant (et donc ne paient pas de TICPE) et ne paient pas non plus la taxe à l'essieu qui finance nos routes !

Je rappelle juste que le gouvernement précédent avait promis la suppression de la taxe à l'essieu, ce qui n'engage pas l'actuel gouvernement !

**Vous êtes nombreux à citer les exemples Belges avec une vignette pour les étrangers à 8 € :
RETABLISSONS LA VIGNETTE POUR LES POIDS LOURDS QUI NE S'ACQUITTEMENT PAS DE LA TAXE A L'ESSIEU !!!**

Disponible dans des bornes aux frontières, stations services, bureaux de tabac, moyennant quelques centimes de commission, les frais de structure seraient quasi nuls !

Les portiques pourraient alors servir à vérifier que les véhicules qui empruntent le réseau ont bien acquitté la taxe à l'essieu qui donne droit à une vignette gratuite, ou qu'ils ont payé la vignette à la journée ou à la semaine !

Le tarif pourrait être dégressif en fonction de la classe euro, du nombre d'essieux, et de la durée de transit en France !

10 € en moyenne par jour, soit un tarif proche de la Belgique, 50 € à la semaine ou un tarif à l'année permettrait de rapporter pour 300 000 véhicules étrangers actuellement non taxés circulant ou transitant par la France, près d'un Milliard d'Euros par an ! soit la somme prévue actuellement, sans enrichir un consortium privé étranger représentant des intérêts douteux ! Et que l'on n'aille pas nous dire que cela ne réduira pas la pollution ou n'encourage pas le report modal, car un Euro 6 pourrait être moins taxé, et dans le système actuel, taxer les transits de dessertes locales ou des axes pour lesquels il n'y a aucune alternative modale ne réduira pas d'un gramme les émissions de CO2 !

Au contraire, par la recherche d'itinéraires « bis » non taxés et par les détours kilométriques qui en découlent, par la multiplication de petits véhicules non taxés pour un même volume transporté, le bilan pollution ne peut être que négatif pour la collectivité !

Le maintien de système actuel d'écotaxe n'aurait fait en effet que quatre heureux :

- les grands groupes de transport qui verraient leur position renforcée par la disparition de milliers de petits, et leur capacité à répercuter le coût de l'écotaxe à leurs clients sans pour autant être aussi efficaces vis-à-vis de leurs sous-traitants, on l'a déjà vu avec la clause gazole !
- les sociétés d'autoroutes non taxées (hélas privatisées et bradées, sans doute une des plus grosses erreurs de ces dernières années) et alors que leur trafic PL stagne voire diminue, qui verraient un effet report bénéficiant ainsi de nouvelles recettes sans rien faire !

« ALAIN SPINELLI » Collectif National de Préservation du Transport Routier Français
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le N° W942004655 à la sous préfecture de Nogent Sur Marne
siège social 34 bis avenue du Gal Leclerc 94420 Le Plessis Trevice cdtf@bbox.fr

- Les transporteurs étrangers, et particulièrement low cost de l'Est qui compte tenu de la hausse des coûts de transport en France surtout pour les nationaux, gagneraient encore plus de parts de marché à notre détriment.
- Et bien sur Ecomouv, et ceux qui ont parti lié avec cette société à capitaux italiens dont on commence (à peine) à dévoiler et à comprendre les tenants et les aboutissants.

Et que l'on ne nous dise pas non plus que l'Ecotaxe est un outil anti-délocalisation rendant le transport français plus cher, les agriculteurs l'ont bien montré avec la tomate du Maroc ou le poulet brésilien taxés qu'une seule fois (entre Orly ou Rungis et Paris) et même si elle traverse la France par autoroute, alors que le produit « local » sera taxé à chaque étape de sa fabrication !!!! Taxer un trajet Cergy Pontoise Fontainebleau ou les routes bretonnes ne supprimera pas un seul camion lituanien, au contraire !!! Quant au transfert modal, le jour ou la SNCF sera efficace, on en reparlera, et en attendant développez des lignes multimodales longue distance, mais ne touchez pas à nos nationales et départementales, nous les avons déjà payées plusieurs fois avec nos impôts !

Pour l'association ALAIN SPINELLI
« Collectif National de Préservation du Transport Routier Français »
Le Président,
Alain Spinelli

« ALAIN SPINELLI » Collectif National de Préservation du Transport Routier Français
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le N° W942004655 à la sous préfecture de Nogent Sur Marne
siège social 34 bis avenue du Gal Leclerc 94420 Le Plessis Trevisse cdtf@bbox.fr